



MAIRIE de PLOUBAZLANEC – 22620

Tel : 02-96-55-80-36 e.mail : mairie.ploubazlanec@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 16/09/2026

Reçu en préfecture le 16/09/2026

Publié le

ID : 022-212202105-20260904-2026_09_04_03B-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 4 SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mil vingt-six, le Vendredi 4 Septembre, à 18 h 00, en application des articles L 2121-7 et L 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.T.C.) s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Ploubazlanec sous la présidence de Monsieur Richard VIBERT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : R. VIBERT, J.P. LEC'HVIEN, A. BACHIR, N. MARREC, C. MORIN, G. LE BARS, E. LEGEI, J. BALCOU, A. KERAMBRUN LE TALLEC, J.L. LE BIHAN, G. MENGUY, B. MACHY, G. CONAN (à partir de 18 h 15), J. GUEGAN, M. LE NORMAND, Y. SAVARY, Ph. BILLARD, J. MONBEL, M. BERLIN, F. MORDELLES, T. LE CALVEZ et C. MENGUY (à partir de 19 h 15)

ETAIENT REPRESENTÉES : E. BRUHAN par R. VIBERT, G. CONAN par G. LE BARS (jusqu'à 18 h 15), C. MENGUY par M. BERLIN (jusqu'à 19 h 15)

SECRETAIRE DE SEANCE : N. MARREC

PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES : C. HERNOT, L. BEDFERT et B. MASSE

DELIBERATION 2026-09-04 - DOSSIER N° 3

**GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET G.P.A
POUR LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE MILMARIN (Renouvellement au 01/11/2026)**

Présentation : E. LEGEI

Dans le cadre du fonctionnement du centre de découverte maritime de l'Agglomération (centre MILMARIN), il convient de renouveler la convention de partenariat conclue entre la Commune et G.P.A. arrivant à échéance en Novembre 2026.

En effet, depuis 2019, la Commune a recruté un agent à temps plein en qualité d'assistant de conservation du patrimoine et le met à disposition de Guingamp Paimpol Agglomération pour assurer une prestation de service à Milmarin à hauteur de 60 % de son temps de travail. Cette mise à disposition est réalisée à titre onéreux sur la base du salaire brut chargé au prorata temporis de l'agent.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

- **AUTORISE** le Maire à signer la nouvelle convention de partenariat conclue pour 3 ans renouvelables à compter du 1^{er} Novembre 2026, entre Guingamp Paimpol Agglomération et la Commune de Poubazlanec pour le fonctionnement du centre Milmarin.

Pour extrait certifié conforme,
Richard VIBERT
MAIRE de PLOUBAZLANEC